

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD111>



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Modernisation et sécurisation de la RN2 dans l'Aisne

Question orale n° 111

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la modernisation et la sécurisation de la route nationale 2 dans l'Aisne. Situé dans un triangle Lille-Paris-Reims, le département de l'Aisne a de formidables atouts à faire valoir mais souffre d'un déficit d'infrastructures criant, malgré les efforts continus des politiques publiques, et notamment des collectivités locales. Symbole de ces difficultés qui restent à surmonter, le dossier de la route nationale 2 est vécu comme un véritable serpent de mer. L'axe routier structurant, qui innervé le territoire et le traverse du nord au sud, pour faire la jonction entre la région Île-de-France et les portes de l'Europe du Nord, en proximité de l'eurométropole lilloise, n'est pas adapté aux flux qu'il accueille aujourd'hui. Mieux irriguer le territoire en même temps que le désenclaver, sécuriser le trafic routier en même temps qu'améliorer le cadre de vie des habitants des communes traversées, tels sont les objectifs poursuivis par les élus qui croient dans le projet de passage en 2x2 voies. Après une concertation publique organisée durant le premier trimestre 2022 permettant d'informer et d'associer les populations, après des aménagements réalisés sur un petit tronçon qui va de Froidmont-Cohartille à Marle, les élus sont en attente du calendrier des futures échéances ; en attente des tracés ; en attente des investissements massifs qui ont été annoncés ces trois dernières années. Alors qu'il est question de près d'un milliard d'euros, il lui demande où en est le projet de la RN2 dans l'Aisne.

Texte de la réponse

RN2 DANS L'AISNE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bricout, pour exposer sa question, n° 111, relative à la RN2 dans l'Aisne.

M. Jean-Louis Bricout. Il y a peu encore, le projet d'élargir à deux fois deux voies la RN2 dans

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD111>

l'Aisne était un vrai serpent de mer. Avec l'attention que Mme Élisabeth Borne, alors ministre de la transition écologique et solidaire, a portée à notre territoire en avril 2019, puis la venue du Président de la République, en novembre 2021, pour la signature de l'acte II du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, tous les espoirs sont permis.

Pour vos bonnes intentions, je vous adresse mes remerciements, et j'y associe les grandes collectivités, région et département, ainsi que les services de l'État, notamment la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et le préfet de région. Le projet vise à mieux irriguer le territoire et à le désenclaver ; à sécuriser le trafic routier et à améliorer le cadre de vie des habitants des communes traversées, tout en respectant la biodiversité locale, les bocages et les zones humides – l'environnement au sens large. Notre Thiérache est belle, je pense qu'elle le vaut bien.

La concertation publique a associé les populations à l'élaboration des solutions. Qu'en est-il exactement désormais ? Monsieur le ministre, nos administrés attendent des réponses aux questions que je vous pose aujourd'hui. Quel est le calendrier des futures échéances ? Quelles seront les phases ? Quels seront les tracés ?

Sur l'ensemble du trajet reliant Laon à Avesnes-sur-Helpe, les réponses formulées lors des concertations favorisaient des aménagements différenciés par tronçon. Pouvez-vous nous préciser quels choix ont été retenus ? Les décisions prennent-elles en considération la nécessité de trouver un équilibre entre la volonté de désenclaver et d'irriguer le territoire, afin de favoriser son développement, d'une part, et celle de préserver les paysages et la biodiversité, d'autre part ?

S'agissant des crédits alloués, le volet mobilité du contrat de plan État-région n'est pas finalisé. Pouvez-vous nous informer des délais et nous assurer que d'éventuels retards ne viendront pas contrarier le versement des crédits nécessaires aux études en cours et aux premiers aménagements ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires. La concertation, organisée début 2022, conformément à la décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) du 2 juin 2021, a associé le public à la définition d'un parti pris d'aménagement de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe. Elle a confirmé les attentes locales d'un aménagement de cet axe, en accordant la priorité au contournement des communes actuellement traversées par la RN2. Je sais que vous suivez attentivement ce projet, dans cet hémicycle comme dans votre circonscription, et que vous y avez inlassablement plaidé la nécessité de réaliser ces travaux de sécurisation.

La décision signée le 8 novembre 2022 par le ministre délégué chargé des transports fixe les orientations pour la poursuite du projet d'élargissement de la RN2 à deux fois deux voies, en adéquation avec le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, signé en novembre 2018 en présence du Président de la République, en tenant compte des enseignements tirés de la concertation. Celle-ci a notamment souligné l'importance de bien insérer l'infrastructure dans l'environnement et de minimiser ses conséquences sur l'agriculture. Nous lançons donc les études,

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD111>
pour nous assurer que les éléments issus de la concertation seront bien pris en considération.

Du fait de l'envergure du projet, il faudra conduire les aménagements très progressivement ; étant donné les délais nécessaires pour réaliser les études et mener à bien les procédures, les premiers travaux ne commenceront sans doute qu'en 2025.

En parallèle, l'État a engagé des études globales sur l'itinéraire et sur les travaux d'aménagement d'un créneau de dépassement à Voyenne, dans le prolongement de la section déjà aménagée au sud de Marle. Ces travaux, achevés à la fin de l'année 2022, financés avec les crédits du CPER (contrat de plan État-région) 2021-2027, permettront de mettre cette portion en service dès la semaine prochaine.

Pour la suite, en accord avec les acteurs locaux, la priorité sera donnée aux études de déviations autour des communes traversées par la RN2 ; la phase de concertation, qui devrait débuter incessamment, porte sur le contournement de Froidmont-Cohartille, en vue d'arrêter une variante à présenter lors de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP).

Le schéma de financement dépendra du contrat de plan État-région, dont nous rediscuterons dans la continuité du Conseil d'orientation des infrastructures. Les discussions avec les territoires concernés devraient commencer au deuxième trimestre 2023.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. Merci pour votre réponse. Peut-être pourrez-vous nous la confirmer par écrit.

Cette semaine sort en salle *La Guerre des Lulus* de Yann Samuell. Le film a été tourné en Thiérache, au familistère de Guise – l'utopie sociale de Godin – et à l'abbaye de Saint-Michel. Je vous le conseille : vous verrez combien notre Thiérache mérite ces attentions particulières. Je vous remercie de contribuer à son développement.

Données clés

- Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)
- Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 111
- Rubrique : Transports routiers
- Ministère interrogé : Transports
- Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD111>

- Question publiée au JO le : [10 janvier 2023](#)
- Réponse publiée le : 18 janvier 2023, page 424
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 janvier 2023](#)